

ETI : taille intermédiaire, gros potentiel

[Cliquez ici pour télécharger le rapport](#)



Paris, le 25 janvier 2018 - “La nouvelle loi entreprises contiendra toutes les propositions ambitieuses qui changeront réellement la situation de nos entrepreneurs”. C’est ce qu’a déclaré Bruno Le Maire, ministre de l’Economie et des Finances, le 21 décembre dernier au sujet de son Plan d’Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises (PACTE).

L’enjeu est de taille pour l’écosystème entrepreneurial français, soumis à des évolutions constantes. Au cours des 30 dernières années, la France n’a pas réussi à engager autant de réformes structurelles que ses voisins européens. Résultat : elle accuse un retard préoccupant en matière de compétitivité et de fiscalité, dont souffrent tout particulièrement nos entrepreneurs.

Pourtant, nos PME de croissance et nos ETI (entreprises de taille intermédiaire) participent au dynamisme de notre économie : si elles ne représentent que 0,2 % du nombre total des entreprises, elles sont à l’origine du tiers de nos exportations et sont les structures qui génèrent le plus d’emplois en France.

Afin de contribuer à la réflexion en cours lancée par le ministre de l’Economie et des Finances, l’Institut Montaigne, en partenariat avec le METI, publie un rapport « [ETI : taille intermédiaire, gros potentiel](#) » piloté par Arnaud Vaissié, co-fondateur et président-directeur général d’International SOS, membre du comité directeur de l’Institut Montaigne. Les propositions que nous formulons dessinent les cinq principaux champs d’action - culturel, social, fiscal, territorial et numérique - pour une approche totalement renouvelée de notre écosystème entrepreneurial.

« En donnant aux ETI les moyens de redevenir compétitives, la France augmentera ses chances de retrouver sa place dans la mondialisation. La transformation de notre écosystème actuel doit être menée à l’aide d’initiatives pragmatiques et ambitieuses qui vont de la dynamisation du marché du travail à la sanctuarisation du capital productif en passant par la formation des talents, la représentation des salariés ou encore l’allègement des prélèvements obligatoires. La prospérité d’un pays et la pérennité de son modèle social dépendent essentiellement de la croissance et de la vitalité de ses entreprises. » Arnaud Vaissié, président du groupe de travail de l’Institut Montaigne, co-fondateur et président-directeur général d’International SOS.

1. Les ETI françaises d'aujourd'hui dans le monde de demain

Ancrage local, projection internationale

Les entreprises structurent la vie économique et sociale à l'échelle locale. Les ETI, implantées dans tout l'Hexagone, ancrent les savoir-faire, notamment industriels, dans les territoires. D'après l'Insee, 78 % des sites de production des ETI se situent en dehors de la région parisienne et 41 % des salariés qu'elles emploient travaillent dans l'industrie, contre moins de 15 % pour l'ensemble des entreprises.

Cet ancrage dans les territoires ne les empêche pas de se projeter à l'international : trois ETI sur quatre exportent, contre à peine plus d'une PME sur dix. Elles comptent 12 000 filiales à l'étranger, soit un tiers de nos filiales françaises hors de nos frontières.

Temps long et innovation

Les ETI se caractérisent par une capitalisation patrimoniale et familiale : 64 % ont un capital détenu majoritairement par des personnes physiques et 45 % sont familiales. Cette particularité ancre leur croissance dans le temps long. Pour cela, elles cherchent à maîtriser leur capital et à financer leur développement, par une croissance organique et, prudemment, par une croissance externe.

La recherche d'une croissance pérenne place l'innovation au cœur de la stratégie des ETI. Pour faire face à la concurrence internationale et rester compétitives, l'innovation s'impose comme une nécessité à laquelle elles souscrivent sans renier leur ancrage local. Ainsi, elles doivent se spécialiser afin de trouver les niches qui leur permettront de monter en gamme et d'augmenter leur compétitivité sur le marché mondial.

Compétitivité du site France

Une réflexion sur la contribution des ETI à notre économie et à sa croissance impose de repenser la compétitivité du site France, notamment en matière fiscale et réglementaire. Ces transformations doivent aboutir à un nouvel écosystème favorable à l'aventure entrepreneuriale.

Un potentiel inexploité

La prospérité de la France dépend de la rentabilité de ses entreprises en général et de celle des ETI en particulier : elles créent de l'emploi dans les territoires, exportent de manière significative et soutiennent l'activité industrielle du pays. Cependant, elles ont des besoins spécifiques qui ne sont que partiellement satisfaits aujourd'hui. Pour parvenir à croître et à se développer, les entreprises, notamment les PME et les ETI, ont besoin d'agilité. Des délais de décision des pouvoirs publics, mais aussi des délais de paiement trop longs peuvent être critiques pour ces dernières.

Dans leur développement à l'international, elles ont besoin d'un cadre réglementaire et fiscal national qui soit compétitif pour faire jeu égal avec leurs concurrents étrangers. Elles doivent aussi pouvoir se transformer et innover rapidement. Elles ont donc besoin d'attirer des talents et de développer le capital humain.

2. Cinq champs d'action pour une nouvelle conception de l'écosystème entrepreneurial

Mettre en place un écosystème mieux adapté

Cinq principaux champs d'actions se dessinent sur lesquels une nouvelle vision de l'économie, réconciliée avec l'esprit d'entreprise, doit se déployer et s'appliquer en des actions concrètes :

- **Fiscal** : afin de conserver les centres de décision en France, soutenir les stratégies de conquête internationale de nos ETI, assurer la continuité du capital et en faciliter la transmission, il est indispensable de mener une réforme fiscale. Dans ce cadre, deux grandes mesures sont proposées : aménager la fiscalité des transmissions d'actions et simplifier les Pactes Dutreil.
- **Culturel** : réaffirmer le lien qui existe entre profitabilité des entreprises et pérennité du modèle social. Pour cela, nous proposons notamment de faire connaître les ETI et les PME de croissance auprès des lycéens et des étudiants. Mettre en avant les avantages que ces structures permettent en termes de perspectives de carrière et de prises de responsabilité est un enjeu de taille.
- **Territorial** : afin de rendre les collectivités locales attractives et accélérer la croissance régionale, nous proposons de supprimer la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) - impôt qui pénalise de potentiels investissements.
- **Social** : associer davantage les salariés à la réussite de l'entreprise et à sa pérennité en développant l'actionariat salarié, l'intéressement et la participation. Encadrer les mises en œuvre des nouvelles obligations législatives permet également de créer de la confiance entre entreprises et administrations.
- **Numérique** : amplifier et accélérer la transformation digitale des PME de croissance et des ETI. Un environnement plus incitatif doit être mis en place pour faciliter cette transition. Le Crédit d'Impôt recherche (CIR) doit être plus accessible aux entreprises de toutes tailles et s'adapter aux enjeux du numérique, par la mise en place d'un Crédit d'Impôt pour la Modernisation des Entreprises (CIMENT).

16 propositions pour donner un nouveau souffle à notre écosystème entrepreneurial :

Aqir sur le champ culturel

Réaffirmer le lien qui existe entre profitabilité des entreprises et pérennité du modèle social.

1- Faire connaître les ETI et l'ensemble des métiers qu'elles recouvrent auprès des lycéens et des étudiants.

2- Adopter un discours positif sur la création d'emplois en mettant en avant les réussites individuelles sur le plan local et régional.

Agir sur le champ social

Associer les salariés à la réussite de l'entreprise et à sa pérennité. Evaluer la mise en œuvre des nouvelles obligations législatives et créer une culture de la confiance entre entreprises et administrations.

3- Développer l'actionnariat salarié, l'intéressement et la participation.

- Exonérer de forfait social, actuellement à 20 %, les politiques volontaristes d'intéressement (c'est-à-dire tout accord d'épargne salariale supérieur au minimum imposé par la loi) ainsi que les politiques volontaristes de participation qui vont au-delà de la participation légale.
- Harmoniser les dispositifs de participation et d'intéressement.

4- Laisser la possibilité aux PME et aux ETI d'expérimenter un « Conseil d'entreprise » à l'allemande.

5- Encadrer et évaluer la mise en œuvre des nouvelles obligations législatives et réglementaires en direction des entreprises. Publier à la fin de chaque année un rapport faisant état de l'évolution quantitative du code du travail en termes de pages et d'articles.

6- Créer un « passeport croissance » pour accompagner l'entreprise dans son développement.

Agir sur le champ fiscal

Pour garder les centres de décision en France et soutenir les stratégies de conquête internationale de nos ETI, assurer la continuité du capital et en faciliter la transmission.

7- Aménager la fiscalité des transmissions d'actions afin de sanctuariser le capital productif avec :

- un sursis d'imposition pour la transmission aux descendants ;
- une restriction de l'imposition aux cas de cession effective.

8- Simplifier les Pactes Dutreil : simplification et renforcement de la sécurité juridique des « Pactes » (suppression des attestations annuelles, élargissement du paiement différé fractionné, élargissement des actifs éligibles aux Pactes notamment immobilier et actifs immatériels).

Agir sur le champ territorial

Développer des *hubs* de croissance dans les régions.

9- Confier aux régions la cartographie des ETI présentes sur leur territoire afin de mieux connaître les besoins et les ressources de ces entreprises.

10- Demander aux régions de structurer et d'animer le triangle d'or « recherche - université – entreprise », en lien avec les structures patronales locales. Les régions doivent agir comme catalyseurs dans l'écosystème collaboratif de l'innovation technologique au service des entreprises. Il s'agit d'associer les universités, les PME, les ETI et les grandes entreprises mais aussi les pôles de compétitivité, les Instituts

de Recherche Technologiques (IRT) et les branches industrielles en région (par exemple l'UIMM et son Fonds d'Innovation pour l'Industrie).

11- Afin de rendre les collectivités locales et le site France attractifs, supprimer la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) qui grève le capital productif avant même que toute valeur économique n'ait été générée. La suppression de la CVAE serait un accélérateur de croissance au niveau régional. A l'heure où les collectivités locales recherchent à attirer très activement les investissements sur leurs territoires, il est paradoxal d'avoir un impôt qui pénalise ces mêmes investissements.

12- Transférer aux régions l'ensemble du pilotage de la formation professionnelle initiale (apprentissage et lycées professionnels) et prendre appui sur les ETI pour développer l'apprentissage en :

- Simplifiant le cadre juridique de l'alternance (avec des contrats alignés sur le CDD et une harmonisation progressive des contrats de professionnalisation et ceux d'apprentissage).
- Basculant la majeure partie de l'enseignement secondaire professionnel vers l'apprentissage.

Agir sur le champ numérique

Les PME de croissance et les ETI sont résolument engagées dans la transformation digitale. Ce mouvement doit être amplifié et accéléré à travers la mise en place d'un environnement davantage incitatif.

13- Ecrire la stratégie de la transformation numérique de l'économie. Cette stratégie numérique nationale est essentielle pour structurer ensuite les budgets publics et les dispositifs fiscaux de soutien à l'innovation. Les outils doivent être au service de cette stratégie qui aura été validée au préalable par les grandes branches industrielles. La « stratégie numérique 2025 » du gouvernement allemand peut certainement constituer une source d'inspiration.

14- Mettre en œuvre un dispositif de « suramortissement numérique de 150 % » (comme cela a été réalisé avec succès pour le suramortissement productif) favorisant, sans plus attendre, les investissements dans le numérique et le rapprochement des ETI et PME avec les start-up innovantes.

15- Adapter le CIR au défi de la transformation digitale en créant le CIMENT (Crédit d'Impôt pour la Modernisation des Entreprises) pour en faire un crédit d'impôt nouvelle génération rendu accessible à toutes les tailles d'entreprise, notamment les PME et les ETI.

16- Dans le cadre de la formation professionnelle dans les PME de croissance et dans les ETI, créer les conditions pour la formation des hommes et des femmes aux nouveaux métiers du numérique.

Afin de créer un environnement propice à l'acquisition et au développement des compétences digitales, il est nécessaire :

- de favoriser le développement en région de partenariats entre les ETI et les entreprises sociales agréées solidaires comme Simplon qui permettent à des chômeurs de se former au métier du digital ;
- d'exonérer temporairement l'entreprise de charges salariales pour tous les profils recrutés (apprentissage et CDI) via ces formations et qui sont effectivement affectés à des métiers « digitaux » ;

- de favoriser l'émergence « d'écoles du digital » créées par une ou plusieurs ETI avec une structure comme Simplon et de défiscaliser les investissements consacrés à la mise en place et au fonctionnement de ces structures. Ces écoles seraient ouvertes à des demandeurs d'emploi ou à des étudiants souhaitant réorienter leur formation.

[Cliquez ici pour télécharger le rapport](#)

Nous vous attendons sur [Twitter](#), [Facebook](#) et sur [Instagram](#).
Inscrivez-vous à notre [newsletter](#).

Contact presse :

Institut Montaigne

Lara Oliveau, chargée de communication

01 53 89 05 73 – loliveau@institutmontaigne.org

À propos de l'Institut Montaigne : Association à but non lucratif, l'Institut Montaigne est un laboratoire d'idées créé en 2000. Il élabore des propositions concrètes autour de quatre axes de politiques publiques : action publique, cohésion sociale, compétitivité et finances publiques. Adressés aux pouvoirs publics, ses travaux sont le fruit d'une méthode d'analyse et de recherche ouverte sur les comparaisons internationales, rigoureuse et critique. L'Institut Montaigne réunit des chefs d'entreprise, des hauts fonctionnaires, des universitaires et des personnalités issues d'horizons très divers. Ses financements sont exclusivement privés, aucune contribution n'excédant 2 % d'un budget annuel de 4,5 millions d'euros. À travers ses publications et les événements qu'il organise, l'Institut Montaigne, think tank pionnier en France, souhaite jouer pleinement son rôle d'acteur du débat démocratique.